

Modernisation des enquêtes dans le domaine de la formation: analyse coût-utilité

Résumé

Philipp Dubach, Tobias Fritschi, Kilian Künzi
(Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS)

Étude sur mandat de l'Office fédéral de la statistique

Février 2007

Table des matières

| | |
|-----|--|
| 1 | Objectifs de l'analyse |
| 2 | État du projet |
| 2.1 | Technologies de l'information |
| 2.2 | Identificateur des élèves et des étudiants |
| 2.3 | Statistique des élèves et des étudiants |
| 2.4 | Statistique de la formation professionnelle initiale |
| 2.5 | Statistique des diplômés |
| 2.6 | Statistique des enseignants |
| 2.7 | Registre des écoles |
| 3 | Analyse au niveau de la Confédération |
| 3.1 | Procédure |
| 3.2 | Organisation de la statistique de la formation |
| 3.3 | Investitions |
| 3.4 | Coûts d'exploitation futurs |
| 3.5 | Utilité analytique |
| 4 | Coûts et bénéfices pour les cantons |
| 4.1 | Exemple A: Canton de Zurich |
| 4.2 | Exemple B: Canton de Fribourg |
| 4.3 | Exemple C: Canton d'Obwald |

Contexte et méthodologie

Introduction

L'Office fédéral de la statistique (OFS) projette de **moderniser de fond en comble les enquêtes dans le domaine de la formation**. Le projet se concentre pour l'instant sur le domaine de la formation à l'exception des hautes écoles. Le but du projet est, d'une part, d'**accroître l'efficacité** dans l'organisation des flux de données et, d'autre part, d'offrir des **possibilités d'analyse** qui permettront de disposer d'informations plus précises pour piloter le système de la formation.

Le projet a été lancé en 2004. La conception générale était prête en janvier 2006. La suite de

la procédure nécessite une estimation et une évaluation externe des coûts et des bénéfices (**analyse coût-utilité**). Deux niveaux doivent être analysés séparément: celui de la **Confédération**, d'une part, et celui des **cantons** d'autre part. Pour l'analyse cantonale, le mandant a choisi trois cantons qui présentent des tailles, des structures d'organisation et des niveaux de développement de la statistique cantonale de la formation différents d'une fois à l'autre. Les trois cantons choisis sont Zurich, Fribourg et Obwald.

L'analyse coût-utilité s'étend jusqu'en 2020. Deux phases sont à distinguer: la **phase d'investissement**, de 2007 à 2011, et la **phase d'exploitation**, de 2012 à 2020. Le projet se fonde sur des statistiques de la formation déjà existantes. En conséquence, les coûts et les bénéfices doivent être analysés de manière **différenciée**. Ils doivent être appréciés non pas de manière globale pour une statistique, mais pour les modifications qu'ils apportent, selon une comparaison avant et après la modernisation. L'analyse coût-utilité repose sur une **estimation du coût total**, qui tient compte non seulement des coûts des salaires, mais aussi des coûts d'infrastructure et d'administration.

Description du projet

Le projet de modernisation des enquêtes dans le domaine de la formation se compose de huit **sous-projets** au total, mais dont l'un – la statistique des dépenses publiques d'éducation – a été exclu de l'analyse coût-utilité par le mandant. En ce qui concerne les autres projets, il faut distinguer les projets transversaux et les projets qui se concentrent sur une statistique en particulier:

1. Technologies de l'information (projet transversal)
2. Nouveau numéro AVS comme identificateur (projet transversal)
3. Statistique des élèves et des étudiants
4. Statistique de la formation professionnelle initiale
5. Statistique des diplômés
6. Statistique des enseignants
7. Registre des écoles

Au moment de l'analyse coût-utilité, le contenu exact de chaque sous-projet n'avait pas encore été défini sur tous les points. En collaboration avec le mandant, 21 **éléments de modernisation** ont été arrêtés. Ces éléments ont formé la clé de voûte de l'analyse coût-utilité. Quatre de ces éléments se retrouvent dans plusieurs sous-projets comme un fil rouge:

■ Les données sur les élèves, sur la formation professionnelle initiale et sur les diplômés devront pouvoir être mises en relation à l'aide du

nouveau numéro AVS en tant qu'identificateur. Cette nouveauté permettra de supprimer les données recueillies à double et de reconstituer les parcours de formation. On espère également qu'elle facilitera le traitement des données et qu'elle en améliorera la qualité.

■ **L'école** sera davantage considérée comme une **unité d'analyse**. Un élément important à cet égard sera l'introduction d'un registre national des écoles. En parallèle, les données des élèves et des enseignants devront pouvoir être reliées au niveau de l'école.

■ Les **flux de données entre les institutions de la formation, les cantons et l'OFS** devront être réorganisés. Les fournisseurs de données devront en particulier pouvoir plausibiliser leurs données durant la transmission de celles-ci selon les normes de qualité de l'OFS.

■ Les données de toutes les enquêtes sur la formation devront être livrées sous forme de **données individuelles** et dans un **format électronique**. Cette mutation est nécessaire pour pouvoir utiliser le nouveau numéro AVS comme identificateur.

Les catégories de bénéfices

Pour mesurer l'utilité du projet de modernisation, trois catégories de bénéfices ont été constituées:

■ La première catégorie de bénéfices est formée par les **économies de coûts réalisées au niveau du relevé des données**, des tâches de plausibilisation et du traitement des données. L'accélération du traitement des données, l'élimination des données relevées à double et la normalisation et la rationalisation des procédures entrent dans ce cadre.

■ La deuxième catégorie est l'**utilité analytique**. Les gains d'informations et les possibilités élargies d'exploitation des données en font partie. L'utilité analytique comprend également l'amélioration de la qualité des données et l'accélération de la disponibilité des résultats.

■ La troisième catégorie est l'**utilité administrative**. Il faut entendre par là l'utilisation des séries de données à l'intérieur de l'administration (en charge de la formation) indépendamment de l'exploitation des données. Il peut s'agir par exemple de l'utilisation d'un registre des écoles pour l'envoi de circulaires ou d'un registre des élèves pour l'octroi de bourses d'études. Au niveau fédéral, il n'est pas prévu actuellement d'exploiter les données dans le domaine de la formation à des fins administratives. Il en va tout autrement dans les cantons, où les données dans le domaine de la formation sont exploitées aujourd'hui déjà à des fins administratives. Par conséquent, l'évaluation de

l'utilité administrative s'est concentrée sur les cantons.

Déroulement

L'analyse coût-utilité se base sur 20 **entretiens** qui ont été menés selon un déroulement précis. Trois catégories d'experts peuvent être distinguées:

■ Responsables de projets et collaborateurs de l'OFS

■ Politiques et chercheurs spécialisés dans le domaine de la formation qui travaillent avec des statistiques de la formation de l'OFS au niveau fédéral ou supracantonal

■ Représentants d'administrations cantonales chargés de questions de planification de la formation ainsi que de relevé et d'exploitation de données statistiques de la formation

En plus des entretiens menés avec des experts, les auteurs de l'analyse se sont également appuyés sur les **documents de base** rédigés par les collaborateurs de l'OFS spécialement pour ce projet. Ces documents décrivent le degré de réalisation des différents projets et évaluent les coûts de leur réalisation au niveau fédéral.

Coûts et bénéfices pour la Confédération

Coûts d'investissement à l'OFS

Pendant la phase allant de 2007 à 2011, l'OFS évalue les coûts d'investissement à environ **13,4 millions de francs** (coûts complets). Quelque 4,3 millions de francs sont prévus pour l'intégration des nouveaux numéros AVS dans les registres locaux, communaux et cantonaux des écoles et des élèves. Les coûts des sous-projets statistiques, y compris la part revenant aux technologies de l'information, varient entre 400'000 francs (statistique des diplômés) et deux millions de francs (statistique des élèves et des étudiants).

Economies dans les enquêtes de l'OFS

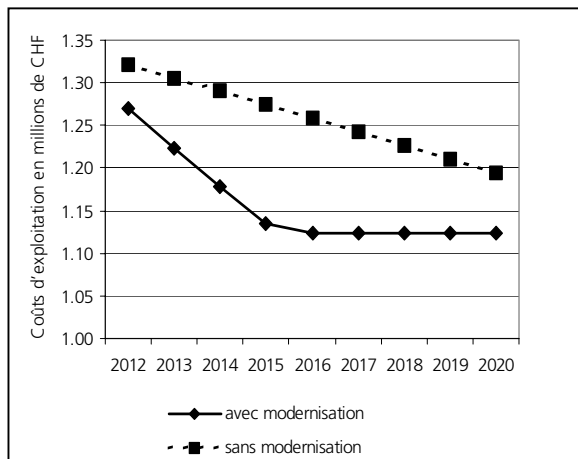
Le projet de modernisation aura-t-il pour effet de réduire les dépenses occasionnées par les enquêtes dans le domaine de la formation? Pour répondre à cette question, les ressources en personnel et en matériel nécessaires à la conduite des enquêtes actuelles ont été calculées au cours d'entretiens avec les responsables de projets et les responsables des enquêtes de l'OFS. Dans un deuxième temps, l'évolution des enquêtes sur la formation a fait l'objet de **deux scénarios**, l'un avec et l'autre sans la réalisation du projet de modernisation.

Le scénario **sans projet de modernisation** repose sur l'hypothèse conservatrice que les enquêtes continueront d'être menées comme jusqu'à présent. A une exception près: le scénario suppose que la livraison des données électroniques individuelles deviendra réalité même sans le projet de modernisation, mais à un rythme beaucoup plus lent (recul linéaire des «livraisons sur papier» jusqu'en 2020).

Le scénario **avec projet de modernisation** se base sur les hypothèses suivantes:

- Les données sont livrées en format électronique immédiatement, c'est-à-dire durant la première année d'exploitation des enquêtes «modernisées».
- La livraison des données individuelles en lieu et place des données de groupes augmente le travail de contrôle et de plausibilisation d'un cinquième pendant la première année d'exploitation.
- Les fournisseurs de données ont désormais la possibilité de plausibiliser eux-mêmes les données lors de la transmission de celles-ci sur la plate-forme Internet. Pendant un processus de formation de cinq ans, les tâches de contrôle et de plausibilisation à la charge des collaborateurs de l'OFS pourront être réduites progressivement de moitié.

Figure: enquêtes de l'OFS sur la formation: estimation des coûts d'exploitation de 2012 à 2020, par an



Quelle: Eigene Berechnungen.

Les calculs théoriques montrent que les coûts d'exploitation des enquêtes sur la formation diminueront de près de 100'000 francs par an en moyenne. Les économies les plus importantes sont réalisées dans la statistique des élèves et des étudiants. Comme le scénario sans projet de modernisation suppose lui aussi une diminution progressive des «livraisons sur papier», les économies ne suivent pas une évolution linéaire.

Elles culminent en 2015 (140'000 francs) et reculent à nouveau jusqu'à 70'000 francs en 2020. Pendant toute la phase d'exploitation (2012 – 2020), la valeur de **l'utilité** se monte à **900'000 francs**.

Durant les entretiens avec des experts à l'OFS, il est apparu que le potentiel d'économies découlant de la réorganisation du transfert et du contrôle des données est estimé très diversement. Pour tester la sensibilité du modèle, deux «scénarios de modernisation» ont été calculés. Le scénario **«réduction forte»** suppose que les dépenses de plausibilisation auront diminué de trois quarts en cinq ans. Dans ce cas, les économies par an s'établissent à plus de 200'000 francs par an en moyenne et à 1,9 million de francs sur l'ensemble de la phase d'exploitation. Dans le scénario **«réduction faible»**, qui prévoit une diminution des dépenses de plausibilisation d'un quart, le potentiel d'économies est donc nettement moins marqué.

Utilité analytique pour la Confédération

Pour illustrer l'utilité analytique du projet de modernisation, les responsables de l'OFS ont défini une série de produits d'analyse qui pourraient être proposés grâce au projet de modernisation. Six thèmes doivent être soulignés:

- **Première sélection au degré secondaire I:** le développement individuel d'une année à l'autre selon les niveaux d'exigences (exigences de base, exigences élargies, sans sélection) pourra être mieux analysé. Il s'agit de la première sélection au sein des programmes et des modèles scolaires du degré secondaire I.
- **Mise en relation entre données scolaires et données professionnelles du degré secondaire II:** il deviendra possible d'analyser les cursus de la formation professionnelle du degré secondaire II sur la base de critères personnels. Actuellement, le nombre de contrats d'apprentissage et le nombre de personnes en formation dans les écoles professionnelles sont saisis séparément. Ces informations pourront être rapportées à des personnes. Il sera ainsi possible de connaître précisément le nombre de personnes qui se trouvent à un niveau déterminé de la formation dans une catégorie d'âge de la population résidante.
- **Transition entre le degré secondaire I et le degré secondaire II:** le passage du degré secondaire I à la formation postobligatoire du degré secondaire II pourra être documenté précisément. Il sera possible de connaître les étapes antérieures de formation de chaque personne, de suivre la manière dont s'est déroulée l'entrée dans la formation professionnelle, de voir les offres de transition qui sont utilisées, de savoir à

quel rythme une personne interrompt, arrête ou modifie sa formation et de connaître le pourcentage de personnes qui n'ont pas (encore) réussi à accéder au degré secondaire II dans une catégorie d'âge.

■ **Taux de diplômés du degré secondaire II:** le taux de diplômés du degré secondaire II (pour les formations professionnelles et de culture générale) pourra être déterminé par cantons et selon des critères socio-démographiques.

■ **Informations au niveau de l'institution de formation:** la mise en relation entre la statistique des enseignants et le registre des écoles permettra de disposer d'une statistique du personnel des différents établissements de la formation, contenant des informations détaillées sur les enseignants. En reliant ces informations avec les données sur les élèves et les étudiants, il sera possible de déterminer les conditions d'encadrement par institution de formation ou par région géographique.

■ **Base d'analyse:** la nouvelle statistique de la formation fournira une base de données fiable pour réaliser des évaluations dans le domaine de la formation. Les enquêtes spéciales et les échantillonnages pour des enquêtes complémentaires seront considérablement simplifiés et, pour les enquêtes supracantoniales en particulier, améliorés.

Une analyse coût-utilité a pour but de **quantifier** l'utilité d'un projet dans la mesure du possible **en valeurs monétaires**. Dans le cas de l'utilité analytique, une telle opération se heurte à ses limites. L'analyse coût-utilité risque ici en effet de se transformer en une méta-analyse de l'efficacité, exprimée en francs, des travaux de planification et de recherche scientifiques dans le domaine de la formation. Nous avons néanmoins tenté, dans un cadre limité, de monétariser l'utilité analytique. Deux domaines thématiques ont été sondés:

■ 1) L'amélioration de la base de données entraîne une **réduction des dépenses occasionnées par les projets de recherche** de la Confédération, des hautes écoles et des institutions supracantoniales. En effet, elle rend superflues les enquêtes spéciales coûteuses et facilite les échantillonnages (p. ex. pour TREE ou PISA). Elle aura aussi pour effet de diminuer les coûts de l'établissement de statistiques de synthèse (indicateurs) à l'OFS. L'argent ainsi libéré pourra être affecté à d'autres travaux d'analyse et de recherche. Ces fonds représentent une utilité analytique supplémentaire dont la valeur a été estimée par les experts à **670'000 francs par an**.

■ 2) Les nouvelles possibilités d'exploitation des données permettront d'améliorer les informations de pilotage et, partant, de garantir une

utilisation plus efficace de l'argent public dans le domaine de la formation. Au niveau fédéral, il s'agit avant tout de la formation professionnelle. Sur la base des entretiens avec les experts, trois scénarios ont été calculés. Ils tablent sur une hausse de l'efficacité de respectivement 0,5%, 1% et 2%. En fonction du scénario choisi, le gain d'efficacité découlant des informations de pilotage varie entre **2,8 et 11,1 millions de francs par an**.

Bilan coût-utilité

Pour pouvoir comparer les coûts et les bénéfices de la modernisation des enquêtes dans le domaine de la formation, il est nécessaire d'appliquer une méthode permettant de comparer des flux financiers qui ont lieu à des moments différents. La science financière utilise pour ce faire la **méthode de la valeur nette actuelle**. Selon cette méthode, les valeurs actuelles (au 1^{er} janvier 2007) des flux financiers constatés sont calculées à l'aide d'un taux d'escompte. Pour le projet de modernisation, nous avons évalué le risque en utilisant un taux d'escompte de 8,6%.

La comparaison révèle que les **économies de coûts réalisées dans les enquêtes** sont faibles. Tandis que la valeur nette des investissements s'établit à 10,6 millions de francs, celle de l'utilité n'est que de 0,3 million de francs. L'utilité analytique est par conséquent déterminante au moment de l'établissement du bilan coût-utilité du projet.

La **réduction des dépenses dans les projets de recherche** a une valeur nette de 3 millions de francs. Les **gains d'efficacité découlant de l'amélioration des informations de pilotage** sont beaucoup plus élevés. De leur ampleur dépend la question de savoir si le projet affiche un bilan global positif pendant toute la période considérée. Avec un gain d'efficacité de 0,5% déjà, le bilan global se solde sur un résultat positif de 2,2 millions de francs et un seuil de rentabilité atteint au début de 2019. Dans le scénario qui prévoit un gain d'efficacité de 2%, le bilan global se solde sur un résultat positif de 30,8 millions de francs et un seuil de rentabilité à la fin de 2013.

Etant donné que le degré du gain d'efficacité n'est pas déduit concrètement de produits d'analyse individuels, l'ampleur de l'utilité ne peut pas être établie de manière précise. La modélisation à l'aide de la méthode de la valeur nette actuelle contribue cependant à situer les différents bénéfices du projet. Il apparaît tout d'abord clairement que presque toute utilité doit être réalisée par un élargissement de l'analyse et un gain d'information subséquent. Il est ensuite

possible de savoir quelle devrait être l'ampleur du gain d'efficacité découlant d'une augmentation des informations de pilotage pour que le projet soit rentable au niveau fédéral. Une hausse de l'efficacité de 0,5% des dépenses de formation de la Confédération (sans les hautes écoles) serait suffisante. Le modèle tient compte du fait que les informations de pilotage se constitueraient petit à petit au début de la phase d'exploitation (dès 2012).

Coûts et bénéfices pour les cantons

La modernisation des enquêtes sur la formation se traduit par des coûts et des bénéfices non seulement pour la Confédération, mais aussi pour les cantons. Les cantons sont à la fois les fournisseurs de données de l'OFS et leurs propres enquêteurs. Leurs enquêtes sont complétées, à des degrés divers, par des informations tirées des statistiques de la formation de l'OFS.

Pour déterminer les coûts et les bénéfices dans les cantons, le mandant a sélectionné trois cantons, soit Zurich, Fribourg et Obwald. Etant donné que différentes questions relatives à l'exécution étaient encore en suspens au moment de l'analyse coût-utilité, les auteurs de l'étude ont renoncé, pour les cantons, à approfondir l'analyse coût-utilité dans le temps à l'aide de la méthode de la valeur nette actuelle. En revanche, les cantons ont été davantage invités à donner leur avis. Compte tenu des décisions et des mesures de mise en œuvre encore en suspens, les personnes interrogées ont non seulement évalué les coûts et les bénéfices, mais ont également fait part de leurs attentes et de leurs exigences vis-à-vis du projet.

Coûts pour les cantons

Les coûts d'investissement pour mettre en œuvre le projet de modernisation sont estimés entre 50'000 et 230'000 francs selon les cantons, les coûts d'exploitation supplémentaires entre zéro et 100'000 francs par an. Les coûts les plus élevés sont occasionnés par les éléments de modernisation suivants:

■ **Introduction du nouveau numéro AVS en tant qu'identificateur:** l'introduction du nouveau numéro AVS suppose un appariement avec les données des élèves. L'expérience a montré qu'environ un quart des données doivent être attribuées manuellement. Selon la taille du canton, les coûts qui en résultent s'élèvent à plusieurs dizaines de milliers de francs. Dans la formation professionnelle duale, ces estimations partent de l'hypothèse que le nouveau numéro AVS sera intégré dans le contrat d'apprentissage.

■ **Informations sur la pédagogie spécialisée:** les cantons interrogés reconnaissent tous qu'il est urgent d'améliorer les informations sur la pédagogie spécialisée. En vertu de la nouvelle péréquation financière, en effet, le financement de la pédagogie spécialisée relève de la compétence des cantons. Comme de nombreuses mesures de pédagogie spécialisée sont prises dans le courant de l'année scolaire, les données ad hoc doivent être recueillies à l'aide d'enquêtes complémentaires. Pour cette raison, les coûts à la charge des cantons sont nettement plus élevés que dans le cas d'une simple extension d'une enquête existante.

■ **Statistique des enseignants:** la statistique des enseignants comporte différentes lacunes. Les données sur les enseignants avec un très faible taux d'occupation sont ainsi lacunaires. De plus, les cantons ne sont pas en mesure d'accéder pleinement à la demande de l'OFS d'intégrer le personnel non enseignant dans l'enquête. Des lacunes ont également été constatées dans le domaine des écoles professionnelles. Un canton estime qu'il pourra remplir les exigences en procédant à des adaptations dans le logiciel de gestion scolaire. Les deux autres cantons ne peuvent recourir à une telle solution. Ils devraient tous deux réaliser des enquêtes complémentaires auprès des autorités scolaires pour éliminer les lacunes citées. (L'extension de la statistique des enseignants aux écoles privées et à la formation professionnelle supérieure ne faisait pas l'objet de l'analyse coût-utilité).

La livraison de **données individuelles électroniques** n'est considérée comme un facteur majeur de coûts dans aucun des trois cantons pour des raisons différentes selon les cantons:

■ Le canton de Zurich satisfait à cet impératif du projet de modernisation pour des **raisons purement statistiques**. En 1999/2000, la statistique cantonale est passée aux données individuelles, pour des raisons motivées essentiellement par l'évaluation de la formation et l'efficacité de la gestion administrative. Les livraisons sur papier n'ont cependant pas totalement disparu. Aujourd'hui encore, les institutions zurichoises de la formation transmettent environ 30% des données sur les élèves et les étudiants sur papier. Ces données doivent être introduites manuellement dans la base de données cantonale.

■ Dans le canton de Fribourg, des **raisons administratives** (contrôle de la répartition des fonds, assurance maladie et accidents pour les élèves) ont incité les autorités à saisir les données des élèves et des étudiants sous forme de données individuelles dans les années 70 déjà. A l'intérieur du canton ici aussi, une grande partie

des données continue d'être recueillie à l'aide de formulaires papier.

■ Le canton d'Obwald utilisera un **logiciel scolaire introduit à l'échelle cantonale** en 2004 pour pouvoir livrer, conformément aux exigences, des données individuelles en format électronique. Parmi les cantons interrogés, Obwald est le seul à livrer les formulaires papier sur les élèves et les étudiants à l'OFS ; cela ne serait plus le cas avec le passage au nouveau système de relevé.

Le canton de Fribourg prévoit aussi d'introduire à moyen terme un logiciel scolaire harmonisé au niveau cantonal. Il devrait notamment faciliter les relevés de données et faire disparaître les doublons.

Utilité pour les cantons

Après pondération des coûts et des bénéfices, tous les cantons interrogés se déclarent **fondamentalement favorables** au projet de modernisation de l'OFS. Au nombre des éléments positifs, les cantons interrogés citent en premier lieu les possibilités d'analyse supplémentaires (**utilité analytique**).

Indépendamment de l'état actuel des statistiques cantonales de la formation, le projet de modernisation offre au moins deux avantages analytiques aux cantons:

■ 1) Les cantons disposeront d'une meilleure base de données pour des **comparaisons inter-cantonales**.

■ 2) L'utilisation du numéro AVS comme identificateur permettra de suivre la **mobilité géographique en matière de formation** à travers les frontières cantonales.

Pour les cantons qui disposent aujourd'hui déjà d'une statistique de la formation très développée, l'utilité analytique se concentrera sur ces deux aspects. Grâce au projet de modernisation, les autres cantons disposeront de séries de données sur la formation avec un potentiel élevé d'analyse. Quant à savoir comment, et à quels coûts, ce potentiel sera exploité concrètement et transposé dans des informations de pilotage, la question reste ouverte.

Parmi les personnes interrogées dans les cantons, l'utilité analytique du projet n'était pas encore mesurable et garantie sur tous les points. En conséquence, elles ont fait connaître leurs attentes à l'OFS et ont rendu l'office attentif à des éléments qui, à leur avis, n'étaient pas encore suffisamment pris en compte dans l'état actuel du projet de modernisation:

■ **Définitions et nomenclatures:** pour permettre des comparaisons intercantionales, les termes centraux utilisés dans la statistique de la forma-

tion doivent être définis explicitement. Les nomenclatures doivent également être appliquées uniformément. Les cantons souhaitent en outre que la recherche gère soigneusement les classifications et communique les données de manière transparente. La ventilation des niveaux d'exigences du degré secondaire I et les classifications dans le domaine de la pédagogie spécialisée sont jugées particulièrement problématiques.

■ **Accès aux microdonnées d'autres cantons:** pour pouvoir analyser la mobilité de leurs habitants en matière de formation, les cantons doivent pouvoir accéder aux microdonnées d'autres cantons. Dans ce domaine, les cantons souhaitent bénéficier d'un accès privilégié aux données de la statistique fédérale pour l'intégration des travaux d'analyse et pour la gestion des caractères déterminants pour l'appariement des données. A défaut, jugent les cantons, le projet de modernisation statistique servirait trop unilatéralement les intérêts de la Confédération.

■ **Extension de l'offre de l'OFS:** dans les petits cantons dotés d'outils statistiques modestes, l'utilité analytique dépend pour une large part de l'extension de la gamme de produits de l'OFS et des subdivisions cantonales des nouvelles statistiques. L'un des cantons interrogés propose que l'OFS institue des plateformes d'analyse interactives permettant aux cantons de consulter eux-mêmes des statistiques spéciales d'un haut degré de complexité.

Les cantons ne s'attendent pas à réaliser des **économies** dans les enquêtes, ou des économies modestes seulement. Aucune **utilité administrative** n'est escomptée non plus. Si les cantons se décident par exemple à introduire de nouveaux logiciels scolaires, la statistique de la formation n'entre que de manière marginale dans leur décision. Ce n'est donc pas le projet de modernisation qui entraîne une utilité administrative supplémentaire, mais l'inverse: la statistique de la formation profite d'une professionnalisation de la gestion scolaire. Cette différenciation est essentielle pour apprécier les coûts et les bénéfices du projet de modernisation.

Limites de l'analyse

Dans quelle mesure les résultats des trois cantons peuvent-ils être généralisés à l'ensemble des autres cantons? Lors des généralisations, la prudence doit être de mise sur quatre points:

■ 1) Parmi les trois cantons sélectionnés, un seul seulement, sur un total de dix, livre les données sur les élèves et les étudiants sur un **support papier**. Comme il s'agit d'un petit canton, il pourra passer à la livraison électronique des données individuelles en utilisant un logiciel

scolaire cantonal uniforme. Reste à savoir si des solutions comparables sont possibles pour d'autres cantons qui livrent encore leurs données sur papier à l'OFS. Si l'incitation administrative à introduire un logiciel scolaire uniforme à l'échelle cantonale est trop faible pour le canton ou ses communes, un conflit pourrait apparaître. Au moment du traitement des séries de données statistiques, le canton serait obligé de supporter les coûts, à la charge jusqu'alors de la Confédération, de l'introduction manuelle des données.

■ 2) Les trois cantons ont indiqué consacrer peu de temps aux travaux de **plausibilisation** et de correction ultérieure lors de la livraison des données à l'OFS. L'analyse coût-utilité ne comprend par conséquent aucun canton dans lequel l'OFS pourrait réduire sensiblement les tâches de plausibilisation. Des enquêtes supplémentaires devraient être menées pour savoir comment les cantons qui tendent à livrer des données de piètre qualité jugent la réorganisation du transfert de données et les travaux de plausibilisation sur une plateforme Internet.

■ 3) Les cantons interrogés ont souvent eu de la peine à évaluer les conséquences financières. Cette remarque vaut en particulier pour **l'introduction du numéro AVS** dans la statistique de la formation. Des consultations et des clarifications sont encore en cours à propos de la statistique des enseignants et des questions de nomenclature. Si les tâches d'exécution et les solutions choisies devaient entraîner des coûts supplémentaires inattendus, le bilan positif pourrait être remis en cause du point de vue des cantons.

■ 4) Les coûts et les bénéfices revenant directement aux **institutions de la formation** n'ont été traités que marginalement. L'intégration de cette dimension pourrait s'avérer utile dans le bilan coût-utilité du projet s'il apparaissait que le passage aux livraisons de données électroniques permet de dispenser les enseignants de travaux de relevé fastidieux (formulaires papier à compléter). Selon les renseignements fournis par les représentants cantonaux, les institutions de la formation qui disposent de logiciels scolaires ne livrent pas toutes leurs données en format électronique. Pour les inciter à le faire, ils proposent d'encourager les principaux fabricants de logiciels à intégrer des modules d'exportation permettant de générer de manière simple des fichiers statistiques «compatibles OFS».